



Règlement « La Ballavaude »



Samedi 22 Février 2025

Article 1 - Règlement :

- Le présent règlement s'applique à la course et à la randonnée amateur de ski alpinisme en individuel « La Ballavaude ».
- Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement, en fonction des conditions météorologiques ou en cas de force majeure.

Article 2 – Responsabilité de l'organisateur :

- L'organisation ne peut être tenue responsable en cas de chute, entraînant des blessures corporelles ou non, lors de la montée ou la redescente.
- L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériels ou d'effets personnels.
- L'organisation se réserve le droit d'annuler la course en fonction des conditions météorologiques ou en cas de force majeure.

Article 3 – Responsabilité des participants :

- Chaque participant doit-être couvert par une assurance personnelle, type licence FFCAM, licence FFME, licence FFS ou autre. Pour les participants non-licenciés, ils doivent-être couverts par une assurance personnelle accident et responsabilité civile. Une assurance facultative, en cas d'accident pour la course peut être souscrite sur place au tarif de 3,50€ (à mentionner sur le bulletin d'inscription).
- Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement.
- Chaque participant s'engage également à respecter les décisions prises par l'organisation.
- Chaque participant s'engage à respecter le parcours, les horaires des courses, les horaires des repas et de la remise des prix.
- Chaque participant s'engage à prévenir l'organisation en cas d'abandon.
- Le comité des fêtes de Bellevaux, organisateur de la course, a souscrit un contrat d'assurance auprès de Groupama garantissant la responsabilité civile de l'association.

Article 4 – Déroulement de la Course :

- « La Ballavaude » est une course de ski de randonnée, en montée sèche, sur les pistes de ski de la station d'Hirmentaz. Il y a deux versions :
 - Course de 500D+, départ à 17h30 au pied du télésiège des Souffles, montée par la piste des Mouilles et des Brettaz et arrivée au sommet du télésiège des Rhodos. Version chronométrée avec classement.
 - Randonnée 500D+, départ à 17h40 au pied du télésiège des Souffles, montée par la piste des Mouilles et des Brettaz et arrivée au sommet du télésiège des Rhodos. Version amateur, non chronométrée.
- La descente ne fait pas partie de la course. Elle se fait par la piste rouge d'Hirmentaz, puis par la piste bleue des Grands Prés. La descente doit se faire à allure modérée, en tenant compte des conditions météorologiques. Les derniers participants peuvent encore se trouver sur le parcours de la montée lorsque les premiers redescendent.
- La restitution des dossards se fait à La Plagne, en échange du lot participant et des bons repas et boisson.
- Un repas complet (pâtes à la bolognaise) sera servi à la salle des fêtes de Bellevaux à partir de 19h30.
- Le podium et le tirage au sort des lots se fera à la salle des fêtes de Bellevaux à partir de 20h15.



Règlement « La Ballavaude »



Samedi 22 Février 2025

Article 5 – Inscriptions :

- Les inscriptions se font à l'Office du Tourisme des Alpes du Léman (tél : 04 50 73 71 53), ou par mail à l'adresse comitefetesbellevaux@gmail.com.
- Elles peuvent également se faire sur place, lors du retrait des dossards, à partir de 16h30 devant la caisse des remontées mécaniques des Mouilles.
- Chaque participant à la course devra présenter sa licence FFCAM, sa licence FFME ou sa licence FFS. Pour les non-licenciés, un certificat médical de moins d'un an justifiant de la non contre-indication à leur participation à une épreuve d'endurance.
- Pour les participants à la randonnée, aucun document mentionné ci-dessus n'est exigé.
- Les mineurs participants à la course ou à la randonnée devront être munis d'une autorisation parentale.

Article 6 – Tarifs :

	Course + repas Inscription avant le jeudi 20 Février 2025 à 18h	Course + repas Inscription avant le samedi 22 Février 2024 à 17h	Repas accompagnant
Course « La Ballavaude »	25€	30€	15€
Randonnée « La Ballavaude »	25€	30€	15€

Article 7 – Catégories d'âge :

Catégorie	Age	Année de naissance
U14	13 et 14 ans	2011 et 2012
U16	15 et 16 ans	2009 et 2010
U18	17 et 18 ans	2007 et 2008
U20	19 et 20 ans	2005 et 2006
U23	21, 22 et 23 ans	2004, 2003 et 2002
Seniors	24 ans à 39 ans	1986 à 2001
Vétérans 1	40 ans à 49 ans	1976 à 1985
Vétérans 2	50 ans à 59 ans	1966 à 1975
Vétérans 3	60 ans à 69 ans	1956 à 1965
Vétérans 4	70 ans et plus	1955 et avant